

Subsides

Le traité de non-prolifération exige une inspection assez complète, mais, si je ne m'abuse, il ne s'applique pas aux installations de recyclage de l'uranium avec le plutonium et les tiges utilisées dans les réacteurs. Si c'est vrai—et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me reprendra sans doute si j'ai tort—c'est très grave. Pourquoi un pays voudrait-il des installations visant à recycler des barres qui ont déjà servi? Il semble que le Brésil veuille une usine semblable et que la France et l'Allemagne soient prêtes à fournir ces installations aux pays qui les veulent.

Un éditorial publié dans le *Times* de New York le mercredi 11 juin disait ce qui suit:

A l'heure actuelle, le plutonium ne sert en réalité qu'à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs qui équivalent à des armes. L'utilisation commerciale du plutonium en tant que combustible de réacteur nucléaire dépend essentiellement de la mise au point du surrégénérateur ce qui, selon les prévisions, ne se fera pas avant 15 ou 20 ans.

Il n'y a actuellement aucune usine commerciale de séparation du plutonium en activité aux États-Unis. Les 52 réacteurs américains emmagasinent leurs tiges de combustible épuisées en vue d'un emploi futur éventuel. Il faudrait une usine de recyclage chimique de 500 millions de dollars qui desservirait 30 réacteurs nucléaires géants pour que l'entreprise soit d'envergure suffisante pour rendre le recyclage du plutonium rentable.

Si c'est vrai, il faut se demander pour quelle raison, si ce n'est pour être en mesure de fabriquer une bombe, un pays voudrait acquérir les installations nécessaires pour recycler les barres utilisées dans les réacteurs comme le CANDU? Si je ne m'abuse, notre propre réacteur CANDU produit du plutonium. On prétend maintenant que vu la façon dont il fonctionne et quels que soient ses avantages, qui sont certainement considérables, le réacteur CANDU produit en fonctionnant deux fois plus de plutonium que le type de réacteurs utilisés aux États-Unis. De ce fait, le Canada a la responsabilité de s'assurer que nos inspections et garanties sont suffisantes.

Il y a une demi-douzaine de pays qui essaient d'exporter des installations, des réacteurs ou leur technologie: les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Canada, l'URSS et, je crois, la Grande-Bretagne. La France semble considérer, toujours d'après *Le Monde*, que la prolifération est inévitable et qu'elle vendra donc des usines de recyclage des combustibles utilisés dans les réacteurs. L'Allemagne de l'Ouest semble aussi prêt à approvisionner en combustibles même des pays qui n'ont pas signé l'accord de non-prolifération.

Je crois que les États-Unis sont devenus beaucoup plus stricts et ont adopté une loi en 1974 requérant l'approbation du Congrès avant de pouvoir conclure une transaction concernant la vente de réacteurs ou de technologie.

A mon avis, il n'y a aucun doute au sujet des dangers possibles: les réacteurs produisent beaucoup de plutonium. D'aucuns ont estimé les quantités de plutonium qui seront produites par les réacteurs d'ici 1980, 1985 ou 1990.

En plus de ce que le gouvernement d'un pays pourrait entreprendre d'injustifiable en utilisant le plutonium en question, il y a aussi le danger que représentent les terroristes. Quelles mesures prenons-nous, par exemple, à l'encontre de pays comme la Corée du Sud ou l'Argentine où, d'après les quelques lectures que j'ai faites, on ne peut pas dire que les gouvernements sont vraiment stables ou permanents?

Quelle garantie exigeons-nous, par exemple, à l'égard de la protection du plutonium, de la protection de ce combustible et de cette technologie contre les terroristes de ces pays? Quelle garantie exigeons-nous à l'égard de l'approvi-

sionnement en combustibles des réacteurs que nous essayons de vendre?

Il existe à peu près une demi-douzaine de fournisseurs de technologie et de réacteurs nucléaires et autres choses du genre bien qu'un grand nombre de pays n'aient pas signé le traité de non-prolifération. A titre provisoire, est-il possible d'amener cette demi-douzaine de pays à négocier et à accepter des garanties acceptables? Le ministre pourrait nous indiquer si le Canada étudie cette possibilité. J'ai entendu dire que les États-Unis avaient préconisé ce genre d'entente, autrement dit qu'ils essayaient de contrôler la situation et d'obtenir directives et engagements fermes des pays qui ont la technologie et en exportent.

N'est-ce pas une approche qui, à court terme, offre de meilleurs moyens de maîtriser la situation que toute tentative d'en arriver à une entente internationale impliquant tous les pays? Certains sénateurs des États-Unis ont réclamé un moratoire. Nous devrions étudier cela sérieusement. Un moratoire sur la vente des réacteurs et de technologie nucléaire nous permettrait de respirer et de maîtriser la situation. Nous devrions travailler en ce sens.

● (1550)

J'ai lu une liste de transactions en cours. J'ai l'impression que déjà, la situation nous dépasse; je ne parle pas de ce que fait le Canada, mais de ce qui se passe dans le monde. Nous n'avons plus les choses en main. A l'heure actuelle, une demi-douzaine de pays peuvent la reprendre en main s'ils le désirent. Pourquoi ne pas avoir un moratoire? Pourquoi le Canada ne propose-t-il pas un moratoire en vue d'inciter les autres pays nucléaires de conclure un accord ferme? Nous voulons que ces pays adoptent des mesures de contrôle très fermes.

J'ai entendu dire que le Canada proposait un accord bilatéral qu'il espérait faire adopter par d'autres pays. C'est peut-être la façon que le Canada a choisie pour maîtriser la situation. Si tel est le cas, pourquoi ne nous en parle-t-on pas? Pourquoi ne nous dit-on pas exactement à quel point ces mesures seront strictes? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a parlé des directives auxquelles les autres pays devaient se conformer pour pouvoir acheter le réacteur CANDU. Ces directives sont peut-être suffisamment strictes et satisfaisantes pour le CANDU, mais elles ne semblent pas réglementer l'ensemble des activités nucléaires des pays acheteurs.

Les directives que nous imposons sont-elles suffisamment strictes? Quelle en est la portée? S'attaquent-elles vraiment au problème des usines de recyclage? Réglementent-elles suffisamment la question de la technologie? Supposons que ces directives visent la technologie reliée au réacteur CANDU et à son combustible: empêchent-elles vraiment le pays qui nous achète un réacteur d'utiliser notre technologie comme tremplin pour aller de l'avant? Telles sont les questions que nous nous posons surtout devant le genre de ventes que le gouvernement a conclues.

Je ne veux pas dire de mal des gouvernements de la Corée du Sud et de l'Argentine, mais en raison de la situation qui règne dans ces pays—et je le dirai avec le maximum de tact—ces gouvernements ne sont pas les plus stables du monde. Ils sont également, je le répète, la cible d'activités terroristes. Nous devrions donc étudier aujourd'hui la possibilité d'un moratoire, d'imposer une forme quelconque de contrôle provisoire. Cela n'est pas possible sans un accord entre la demi-douzaine de pays exportateurs de technologie nucléaire.